

2019 MARS 2019
1 Premier trimestre
Revue trimestrielle

Bureau de dépôt
Brussel X
P309262

CEDRE | SERES

AMÉNAGEMENT

ENVIRONNEMENT

URBANISME ET DROIT FONCIER

Revue d'Etudes Juridiques

Code du développement territorial (CoDT) et Code du patrimoine commentés

C.-H. BORN, D. LAGASSE, J.-F. NEURAY et M. PÂQUES (dir.), Liège, Wolters Kluwer, 2018, 1262 p.

Nouveau Code, nouveau commentaire. Cela va de soi. Encore fallait-il l'écrire et le publier. Telle est la performance des 25 contributeurs à ce CoDT commenté (sans oublier bien entendu le Code du patrimoine commenté). Cet ouvrage succède donc au *Commentaire systématique du CWATUPE* publié sur feuillets mobiles depuis longtemps déjà, commentaire dont il reprend le principe du commentaire article par article mais sous la forme d'une publication en un seul volume plus maniable et mieux adapté aux besoins des praticiens qui peuvent aisément l'emporter avec eux en réunion ou à la barre.

Sur le fond, les exposés sont clairs et précis, parfaitement référencés, précédés systématiquement d'une courte bibliographie. Sans entrer dans les controverses qui peuvent exister à propos de l'interprétation de telle ou telle disposition, le questionnement n'est pas pour autant absent des commentaires ne fût-ce que par le biais d'un renvoi en note de bas de page.

Comme l'équipe directionnelle le souligne, il conviendra de suivre l'actualité. Une nouvelle édition est annoncée déjà pour la fin 2019, ce qui se justifiera au vu de la première vague de jurisprudence spécifique au CoDT qui commence à se développer mais aussi au vu des déjà nombreuses modifications décretales du décret sans même parler du décret du 26 avril 2018 relatif au nouveau Code wallon du patrimoine.

L'intérêt de cet outil de travail va de soi, faut-il le dire !

Francis HAUMONT

.....

Pour un urbanisme humaniste – Réalités d'hier, utopie d'aujourd'hui, réalité de demain ?

R. TRAPITZINE, Paris, L'Harmattan, 2018, 266 p.

Ingénieur géomètre de formation, docteur en urbanisme, praticien et enseignant, R. TRAPITZINE n'a eu de cesse

de partager son expérience d'« urbaniste de terrain » notamment dans les nombreux articles qu'il a publiés, en particulier dans la revue *Études Foncières*. L'ouvrage qu'il publie n'est pas une synthèse de ses écrits précédents mais une réflexion sur ce que devrait être dans notre société du XXI^e siècle l'urbanisme.

Interpellé par les violences urbaines et par l'évolution de nos sociétés notamment du fait de la mondialisation ou des flux migratoires pour raisons économiques, environnementales ou conflictuelles, l'auteur s'interroge sur le rôle positif et négatif qu'a joué, que joue ou que peut jouer l'urbanisme.

Pour ce faire, l'auteur, dans une rétrospective d'un siècle « d'aménagement », décortique la fabrique de l'impasse urbaine actuelle au travers le prisme de l'évolution illustrée des courants de la production urbaine : du courant progressiste (fin du XIX^e – début du XX^e) au courant environnementaliste (après le premier choc pétrolier de 1973) en passant par le courant fonctionnaliste (des années '30 et la Charte d'Athènes aux années '60) et le courant planificateur (depuis les années '60). Le courant environnementaliste se superposant après 1973 au courant planificateur. Ce regard l'amène à considérer qu'il est impératif de replacer l'humain au centre des réflexions urbanistiques et d'associer largement les citoyens au développement pour assurer la durabilité de celui-ci.

L'analyse de R. TRAPITZINE se poursuit par l'observation des politiques d'urbanisme et les méthodes de conception des nouvelles villes/territoires dans le but de les réorienter en conséquence et de tenter de sortir de l'impasse urbaine. Mettant en exergue la nécessité d'une politique foncière adéquate, d'institutions bien pensées loin du millefeuille institutionnel et d'acteurs privés allant du propriétaire au monde associatif en passant par le citoyen dont l'intérêt pour l'urbanisme devrait être nettement plus important. C'est dans ce contexte que l'auteur pointe le droit comme talon d'Achille de l'urbanisme en citant notamment J.-F. TRIBILLON pour qui « le droit nuit gravement à l'urbanisme » et en estimant que « le juridisme et l'environnementalisme sont devenus les deux mamelles de l'urbanisme » et conditionnent l'aménagement du territoire. Si la démarche environnementale n'est pas négative en ce qu'elle aboutit notamment à une réduction

vertueuse de la consommation des espaces naturels et agricoles, en contrepartie elle s'accompagne d'une densification de la ville sur la ville. Ce qui n'est pas sans conséquence sur les relations entre habitants.

R. TRAPITZINE prône dès lors une autre gouvernance de l'urbanisme, une gouvernance non imposée mais partagée avec les habitants : un urbanisme de l'humain participatif et collaboratif. Cela impose une réforme des pratiques ce qui constitue l'objet de la troisième partie de l'ouvrage dans laquelle l'auteur passe en revue les étapes de « la roue de la gouvernance territoriale ». Le tout pour rapprocher le cœur des hommes au cœur de nos cités.

Cet ouvrage de réflexion est incontestablement rafraîchissant et sa publication à la veille du débat public français trouve tout son sens.

Francis HAUMONT

.....

Le bail à ferme : Chronique de jurisprudence 2005-2017 rédigée dans la perspective d'une réforme

P. REGNIER, in *Les dossiers du Journal des tribunaux*, Bruxelles, Larcier, 2018, 274 p.

Cet ouvrage est en réalité le troisième opus d'une chronique de jurisprudence qui a déjà donné lieu à deux ouvrages précédents du même auteur et portant sur les périodes 1986-1995 d'une part et 1996-2004 d'autre part.

Ce troisième opus se veut cependant prospectif. Il comporte en effet dans une première partie une analyse critique des décisions rendues soulignant les points d'attention particuliers que peuvent générer les décisions commentées.

Les quarante dernières pages de l'ouvrage contiennent une intéressante présentation de tout ce qui s'est dit dans le cadre des travaux du Parlement wallon, travaux qui furent initiés à la suite du dépôt d'une proposition de résolution relative à la définition des axes de la réforme du bail à ferme, résolution déposée par le parti socialiste. Ces travaux ont donné lieu par la suite à de nombreuses auditions au sein du Parlement wallon au cours du dernier trimestre 2017, auditions auxquelles l'ouvrage fait écho reprenant les traits saillants de celles-ci et les tendances des suggestions formulées